

Le 12 novembre 2014, le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Attrait fiscal de la Suisse comparé à celui d'autres Etats compte tenu des statuts fiscaux privilégiés et des aides étatiques» rédigé en exécution du postulat 12.4204, de la motion 13.3065 et du postulat 13.3701. Le rapport est publié sur le site du Parlement (www.parlement.ch > Objets (indiquer le n° d'objet) > cliquer sur l'intervention cherchée > rapport en exécution de l'intervention).

Le Conseil fédéral considère que l'objectif des interventions est atteint et propose de classer ces dernières.

2013 P 12.4016 Contributions suisses au FMI pour quelle plus-value?
(N 22.3.13, Groupe des Verts)

Le 25 juin 2014, le Conseil fédéral a adopté le rapport «Objectifs et activités du Fonds monétaire international» établi en exécution du postulat 12.4016. Le rapport est publié sur le site du Parlement (www.parlement.ch > Objets (indiquer le n° d'objet) > cliquer sur l'intervention cherchée > rapport en exécution de l'intervention).

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2013 P 11.4185 Diminuer les risques par l'instauration d'un cloisonnement des activités bancaires. Rapport (N 9.9.13, Groupe socialiste)

2014 P 14.3002 Evaluation du projet «too big to fail» (E 12.3.14, Commission de l'économie et des redevances CE)

Le 18 février 2015, le Conseil fédéral a adopté le rapport «Too big to fail (TBTF): examen prévu par l'art. 52 de la loi sur les banques» rédigé en réponse aux postulats 11.4185 et 14.3002. Le rapport est publié sur le site du Parlement (www.parlement.ch > Objets (indiquer le n° d'objet) > cliquer sur l'intervention cherchée > rapport en exécution de l'intervention).

Le Conseil fédéral considère que l'objectif des deux postulats est atteint et propose de classer ces derniers.

2013 P 12.3099 MIFID II/MIFIR, EMIR et AIFM. Stratégie face à ces projets de réglementation de l'UE (N 9.9.13, Aeschi Thomas)

Le rapport final de décembre 2014 du groupe d'experts chargé du développement de la stratégie en matière de marchés financiers et sa deuxième annexe définissent la marge de manœuvre de la Suisse dans le domaine de l'accès aux marchés des services financiers compte tenu des différents projets de réglementation de l'UE, à savoir MiFID II/MiFIR, EMIR et AIFM. En outre, le rapport annuel du DFF sur les questions financières et fiscales internationales donne des informations sur les activités que la Suisse accomplit pour maintenir et améliorer l'accès aux marchés. Le Conseil fédéral a pris acte de ces rapports, qui ont dès lors été publiés, considérant que l'objectif des postulats avait été atteint. Un rapport supplémentaire du Conseil fédéral compliquerait la sauvegarde efficace des intérêts de la Suisse.